Compte Rendu

L'an deux mille quatorze, le 23 juin à 10h15, légalement convoqué le 6 juin, l**e Comité Syndical** s'est réuni dans les locaux du SIEM, 2 place de la Libération à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de Pascal DESAUTELS.

Etaient présents :

Christophe CORBEAUX, François MOURRA, Vice-Présidents

Bertrand AUDEBERT, Valérie BEAUVAIS, Francis BLIN, William BRODIER (suppléant de François BOITEUX), Régis BOURGOIN, Pascal BOUXIN, Patrick CAPPY, Alain CHARPENTIER, Frédéric CHARPENTIER, Jean-Pierre COLPIN, Annie COULON, Charles DE COURSON, Jean-Louis DELUZE, Jacky DESBROSSE, Alain FRIQUOT, Claude GUICHON, René HANOT, Alain CAILLET (suppléant de Jean HUGUIN), Yannick KERHARO, Jean-Claude LANZLOTH, Jean-Paul LEMOINE, Jean-Louis LEROY, François MAINSANT, Daniel MAIRE, Jean-François MARTINELLO, Jean-Pierre MASIUK, Denis LESAINT (suppléant de André MELLIER), Oliver MEUNIER, Claude PERDREAU, Sylvie PICHELIN-NANSOT, Maurice PIERRE, Bruno ROULOT, Claude SIMON, Janick SIMONNET, Sébastien VACELLIER, membres.

Etaient excusés :

Rachel PAILLARD, Vice- Présidente,

Richard BURDAL, Gilles DULION, Christophe GUILLEMOT, Michel GUILLOU, Pierre LABAT, René MAIZIERES, Pascal PERROT, Jean-Pierre PINON, Alphonse SCHWEIN, Patrick SIMON, membres,

Monsieur DESAUTELS remercie l'ensemble des membres présents, M. MALTHET trésorier et rappelle l'ordre du jour de cette réunion :

- Approbation du PV de la réunion du Comité en date du 16/05/2014
- Information du Président
- Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2013
- Point financier
- Décision modificative
- Fixation du taux de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)
- Délégations au Bureau et au Président
- Groupement d'achats
- Programmation de travaux
- Extensions de réseaux
- Personnel
- Questions diverses

Approbation du CR de la réunion du Comité en date du 16/05/2013

Au cours de l'information du Président, celui-ci était revenu sur la modification des statuts avec la mise en place de nouvelles compétences, des conventions de service, le site internet, la CCSPL.

Le nouveau comité a été installé.

Le Comité avait procédé à l'élection :

- ✓ du Président
- ✓ des Vice- Présidents,
- ✓ les membres du Bureau
- ✓ les membres de la Commission d'Ouverture des Offres de Délégation de Service Public
- ✓ les membres de la Commission d'appel d'offres
- ✓ les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- ✓ le représentant de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale
- ✓ les membres pour le Comité National d'Action Sociale

Le comité avait fixé :

- ✓ les indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents
- ✓ le remboursement des frais de déplacement
- ✓ l'indemnité de Conseil du Receveur

Le Comité avait approuvé le règlement intérieur du SIEM.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le PV de la réunion du comité en date du 16/05/2014.

Information du Président

Avant de présenter le Compte Administratif et le Compte de Gestion, Monsieur le Président rappelle que l'excédent budgétaire dégagé peut sembler important, néanmoins il est nécessaire dans le sens où l'année budgétaire va de janvier à décembre alors que nos rentrées budgétaires se font courant juillet.

Il est donc primordial de disposer d'une trésorerie assez importante en fin d'année afin de couvrir les dépenses des 2 premiers trimestres.

Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2013

Pour ce vote, la présidence de l'Assemblée est cédée à M. MASIUK doyen du Comité Syndical.

➲ FONCTIONNEMENT

Dépenses

Dépenses		TOTAL
011	Charges à caractère général	368 957,78 €
012	Charges de personnel	624 992,96 €
65	Charges de gestion courante	37 235,21 €
67	Charges exceptionnelles	480,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	15 000 €
042	Opérations d'ordre entre section (amortiss^{t}+ vente)	311 901,40 €
	TOTAL	1 358 567,35 €

Recettes

Recettes		TOTAL
013	Atténuations de charges (CNP)	14 099,89 €
73	Impôts et taxes (Taxe sur l'électricité - TCCFE)	4 052 693,89 €
75	Produits de gestion courante (757 - R1 et R2)	5 169 284,98 €
76	Produits financiers	102,58 €
77	Produits exceptionnels	218 240,33 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 215 763,39 €
	TOTAL	11 670 185,06 €

➲ INVESTISSEMENT

Dépenses

Dépenses		TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	44 917,07 €
21	Immobilisations corporelles	14 965 154,48 €
13	Remboursements sur participations	47 601,49 €
041	Opérations patrimoniales (récupération TVA)	2 286 319,95 €
001	Déficit d'investissement reporté	7 301 723,23 €
	TOTAL	24 645 716,22 €

Recettes

Recettes		TOTAL
13	Subventions d'investissement reçues	5 671 705,25 €
10	Dotations et réserves	25 118,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	8 770 538,23 €
27	Immobilisations financières (récupération TVA)	2 286 319,95 €
040	Opérations d'ordre entre section (amortiss. + vente)	311 901,40 €
041	Opérations patrimoniales (récupération TVA)	2 286 319,95 €
	TOTAL	19 351 902,78 €

➲ RESULTAT DE CLOTURE 2013

	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2012	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT EXERCICE 2013	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2013
INVESTISSEMENT	- 7 301 723,23 €		2 007 909,79 €	- 5 293 813,44 €
FONCTIONNEMENT	10 986 301,62 €	8 770 538,23 €	8 095 854,32 €	10 311 617,71 €
TOTAL	3 684 578,39 €	8 770 538,23 €	10 103 764,11 €	**5 017 804,27 €**

RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2013	**-786 390.16 €**

RESULTAT CUMULE 2013	**4 231 414.11 €**

Pour information :

RESULTAT 2010	RESULTAT 2011	RESULTAT 2012
3 513 133.68 €	**3 599 541.91 €**	**2 215 763.39 €**

Monsieur MASIUK, doyen de l'assemblée, soumet au vote du Comité le Compte Administratif pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le comité approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2013.

Le doyen de l'assemblée informe les membres du Comité Syndical que le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2013 sont en parfaite adéquation après vérification avec la Trésorerie Municipale.

Monsieur MASIUK, doyen de l'assemblée, soumet au vote du Comité le Compte de Gestion pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le comité approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2013.

➢ ***Point financier***

➲ **Bilan financier arrêté au 12 Juin 2014**

	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2013	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT AU 12/06/2014	RESULTAT CLOTURE AU 12/06/2014
INVESTISSEMENT	- 5 293 813,44 €		2 090 613,34 €	- 3 203 200,10 €
FONCTIONNEMENT	10 311 617,71 €	6 080 203,60 €	1 738 754,01 €	5 970 168,12 €
TOTAL	**5 017 804,27 €**	6 080 203,60 €	3 829 367,35 €	**2 766 968,02 €**

RECETTES A PERCEVOIR	FACÉ CONSEIL GENERAL SDAN PCT 2013 RECUPERATION TVA	500 008,24 € 62 246,98 € 452 581,55 € 596 682,88 €
DEPENSES A VENIR	FACTURATION TRAVAUX	1 092 292,53 €

RESULTAT ESTIMÉ AU 12/06/14	**3 286 195,14 €**

➲ Bilan des travaux réalisés au 12 Juin 2014

BP 2014	REALISÉ AU 12/06/14		REALISÉ AU 12/06/13	↗
21 721 919,92 €	6 269 425.55 €	28.86 %	5 335 730,47 €	+ 933 695,08 €

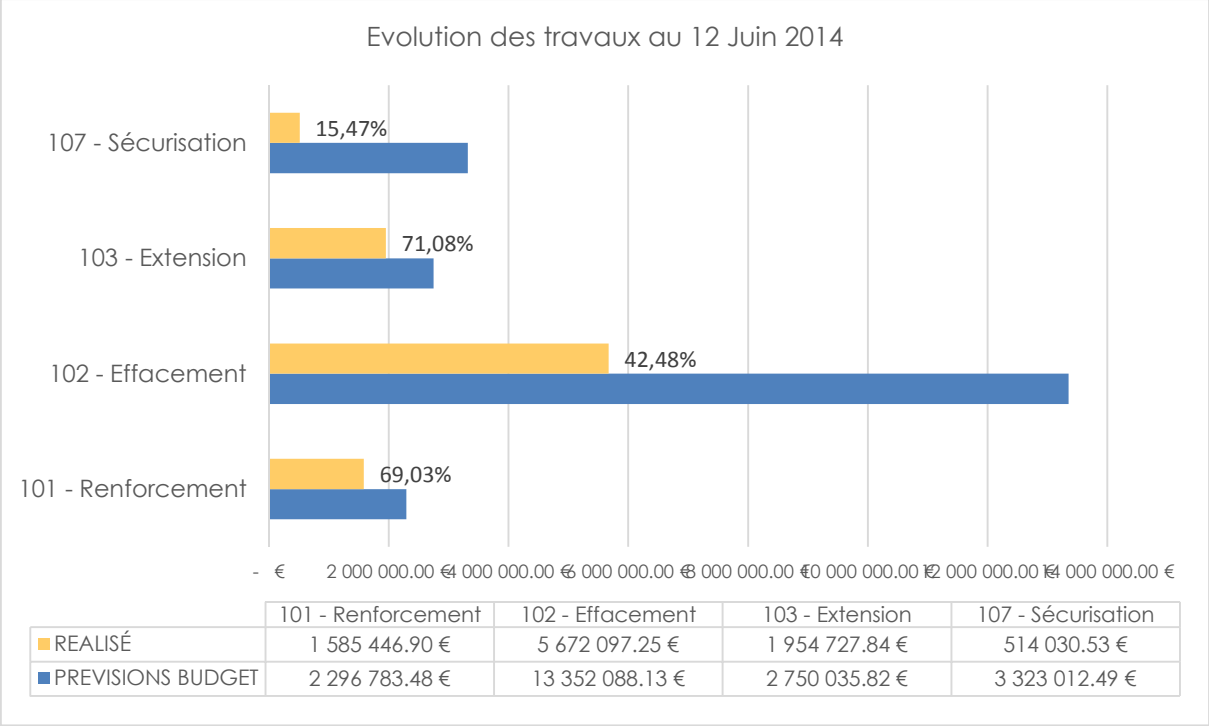

	101 - Renforcement	102 - Effacement	103 - Extension	107 - Sécurisation
REALISÉ	1 585 446.90 €	5 672 097.25 €	1 954 727.84 €	514 030.53 €
PREVISIONS BUDGET	2 296 783.48 €	13 352 088.13 €	2 750 035.82 €	3 323 012.49 €

Décision modificative

Le tableau des amortissements 2014 présenté lors de la réunion du Comité du 27 Janvier 2014 et voté avec le Budget Principal fait apparaître des discordances qu'il convient de rectifier par le biais d'une décision modificative.

N° inventaire	Désignation	Montant amortissement	Etat	Imputation
240	Logiciel Windows 7	+165,77 €	Jamais amorti	6811/28051
189	Ordinateur type ACER	- 102.86 €	Sortie de l'inventaire	6811/28183
205	Ordinateur portable Toshiba	-191.84 €	Sortie de l'inventaire	6811/28183

La décision modificative vont est proposée comme suit :

DF	RI		BP 2014	Besoin	DM N°1	BP+DM N°1
042-6811	040	**28051**	**27 100**	**27 242,30**	**+145,00**	**27 245,00**
		281318	19 700	19 666,67		
		28135	30 100	30 099,63		
		28181	1 550	1 543,75		
		28182	18 300	18 291,75		
		28183	**6 300**	**5 983,63**	**-145,00**	**6 155,00**
		28184	3 770	3 766,29		
		28188	1 300	1 297,36		

Le Comité Syndical approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

Fixation du taux de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

1 – ***Situation actuelle de la TCFE***

La taxe sur les consommations finales d'électricité est perçue par le SIEM en lieu et place des communes de moins de 2 000 habitants.

Depuis 2011, son calcul est le suivant :

Consommation (MWH) x Montant fixé par la loi x Coefficient, soit :

- ✓ Montant fixé par la loi : 0,75 €/Mwh pour les consommations ≤ 36 kVA
  0,25 €/Mwh pour les consommations >36 kVA
- ✓ Coefficient : 0 à 8,5 : ce coefficient maximal applicable est révisé annuellement par le gouvernement et indexé sur l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac.

Le taux fixé par le SIEM étant de 5,5.

La taxe ainsi recouvrée nous permet de percevoir une recette moyenne (2010-2013) de 4 021 878 € (celle-ci est fluctuante en fonction des températures hivernales, avec une variation de ± 10 % entre une année dite chaude ou froide).

Lors de la fixation du coefficient syndical (5.5 en 2012) il avait été indiqué qu'il serait réactualisé chaque année, ce qui n'a pas été fait pour les années 2013 et 2014.

Cette taxe sert à financer pour environ 33 % notre compétence principale liée à l'électricité.

2 – ***Dépenses nouvelles liées à notre compétence "Electricité***

Deux décrets nous imposent de nouvelles réglementations et dépenses.

Le décret n° 2011-1241 du 5/10/2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité des ouvrages de distribution :

- ***la transmission de plans de récolement géoréférencés au concessionnaire,***
- Dépenses supplémentaires

Le SIEM a construit entre début 2010 et fin 2013, 344 559 m de réseaux neufs de toute nature (BT et HTA) ce qui représente une moyenne de 86 139 m soit 86 km par an. Lors de nos renouvellement de marché du début d'année le coût de géoréférencement des ouvrages (relevé GPS des ouvrages construits sur les 3 axes) est de 2.20 € le m soit 2 200 € le km.

La mise en place de ce décret devrait donc générer une hausse du coût de nos travaux d'environ (86 km x 2 200 € =) 189 200 € HT soit 227 040 € TTC.

Le décret n° 2011-1697 du 1/12/2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité :

- ***une procédure de contrôle technique des ouvrages (attestation de conformité) lors de la mise en service de tout ouvrage électrique neuf (lors de la rédaction par ERDF d'une attestation de mise en exploitation de l'ouvrage dite AMEO). Cette attestation de conformité ne pouvant être délivré que par un organisme extérieur***
- Dépenses supplémentaires

Entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2013, nous avons réalisé 1085 opérations qui ont généré 1708 AMEO soit en moyenne 427 AMEO/an et donc 427 contrôles terrain et vérification de plans de récolement par un organisme de contrôle extérieur agréé.

Le coût moyen de chaque contrôle est estimé à 500 € (coût forfaitaire estimé suite à la rencontre récente avec des organismes type APAVE, VERITAS… basé sur un forfait d'une demi-journée de travail par acte comprenant les déplacements terrains, les contrôles et vérifications imposés par le décret).

Le coût de la mise en place de ce décret devrait donc être de :
427 x 500 € = 213 500 € HT soit 256 200 € TTC

Soit une hausse de 227 040 € + 256 200 € = 483 240 € TTC du coût de nos travaux suite à la mise en place de ces 2 décrets.

Ce coût représente une augmentation de 3.87 % de nos coûts de travaux annuels.

. Hausse de la TCFE

Comme il vous a été indiqué précédemment depuis 2012 nous avons décidé de ne pas augmenter la TCFE, il semble nécessaire, aujourd'hui de procéder à cette hausse pour augmenter nos ressources et ainsi couvrir les dépenses nouvelles explicitées plus avant afin de ne pas pénaliser nos programmes d'investissement sur les réseaux. En sachant que cette hausse n'interviendrait qu'au 1er janvier 2015.

Vous trouverez ci-dessous un tableau basé sur la moyenne des consommations allant de 2011 à 2013 et indiquant en fonction de la variation du coefficient les ressources financières supplémentaires attendues.

		Taxe de base		Taxe modulée (€)					
Tarif	Consommation en MWh	Taxe (€/Mwh)	Total taxe (€)	5.5	5.8	6	6.1	6.15	6.2
tarif C5 (bleu - MWh)	909 301.05	0.75	681 975.79	3 750 866.82	3 955 459.55	4 091 854.71	4 160 052.29	4 194 151.08	4 228 249.87
tarif C4 (jaune - MWh)	197 099.09	0.25	49 274.77	271 011.24	285 793.68	295 648.63	300 576.11	303 039.85	305 503.58
			731 250.56	**4 021 878.06**	**4 241 253.23**	**4 387 503.34**	**4 460 628.40**	**4 497 190.93**	**4 533 753.45**
Différence / moyenne 2010/2013					**219 375.17**	**365 625.28**	**438 750.33**	**475 312.86**	**511 875.39**

Au regard de ce tableau et afin de couvrir en partie les dépenses supplémentaires, il semble nécessaire de faire varier le coefficient à minima à 6.1.

. Impact financier sur les abonnés

L'augmentation constaté pour un foyer moyen serait de :

		Taxe de base		Taxe modulée (€)					
Tarif	Consommation en kWh	Taxe (€/kwh)	Total taxe (€)	5.5	5.8	6	6.1	6.15	6.2
Tarif Domestique									
tarif C5 (bleu)	1	0.00075	0.00075	0.00413	0.00435	0.00450	0.00458	0.00461	0.00465
Hausse par KwH					**0.00023**	**0.00038**	**0.00045**	**0.00049**	**0.00053**

Soit une hausse annuelle pour une famille de 4 personnes avec un logement de 100m² :

- "tout" électrique (base ADEME - 25 000 kWh/an)	**5.62**	**9.38**	**11.25**	**12.19**	**13.13**
- sans chauffage électrique (base ADEME - 3 500 kWh/an)	**0.79**	**1.31**	**1.58**	**1.71**	**1.84**

Pour les professionnels, l'impact au Kwh serait 3 fois moins important étant donné que le coût de base au MWh est de 0.25 € contre 0.75 € pour les particuliers.

M. le Président : "Le bureau propose d'augmenter la Taxe à 6.15, qu'en dites-vous ?

M. BOURGOIN : "Si on augmente la taxe on pourra toujours la baisser après ?

M. le Président : "oui dans le cas où les recettes seraient plus importantes que prévues, il sera toujours possible de le faire ".

M. COLPIN : "Le coût liés aux géo référencements peuvent varier et baisser ?

M. le Directeur : "Ces coûts sont liés à nos marchés de travaux pour une durée de 4 ans donc pas de baisse envisageable".

M. SIMONNET : "Passer la taxe à 6.2 permettrait d'anticiper pour les années suivantes cela ne serait pas mieux ?".

M. le Président : "6.15 est déjà très bien."

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, accepte l'augmentation de la taxe et décide de la passer de 5.5 à 6.15.

➢ *Délégations au Bureau et au Président et mise en place de commissions*

Lors de la réunion de comité du 16 mai dernier, il avait été indiqué que nous reviendrions sur les délégations du Comité faites au Président et au Bureau.

❖ Délégations au Président

Dans un souci de souplesse et de réactivité, le président propose aux membres du Comité syndical de lui confier une partie de leur pouvoir dans le cadre des articles L5211-9 à L5211-9.2 du CGCT qui fixe les limites des délégations. Ainsi le comité pourrait donner délégation permanente au Président pour :

- ✓ Exécuter, gérer les marchés précédemment approuvés par le Comité ou le Bureau Syndical
- ✓ Préparer les marchés de travaux ou accord cadre devant intervenir,
- ✓ Passer commande des travaux liés aux opérations préalablement validés par le Comité Syndical lors des propositions de programmation.
  Toutefois, si des travaux urgents non programmés de renforcement de réseaux ou d'extension devant intervenir, le Président est autorisé à passer commande de ces derniers dans la limite de 30 000 € HT par opération,
- ✓ Réceptionner des travaux,
- ✓ Passer des contrats d'assurance ainsi qu'accepter les sinistres y afférents,
- ✓ Procéder aux cessions de biens et meubles d'un montant inférieur à 90 000 € HT
- ✓ Négocier et signer toutes pièces relatives aux groupements de commande lorsque ceux-ci auront été approuvés par le Comité ou le Bureau Syndical,

- ✓ Passer des commandes relatives au fonctionnement du syndicat conformément à l'article 28 du code des marchés publics d'un montant inférieur à 15 000 €,
- ✓ Signer tous les actes résultant de l'application du cahier des charges de concession et du contrôle de concession,
- ✓ Gérer le personnel,
- ✓ Signer tous actes relatifs à l'application du budget en cours,
- ✓ Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires d'avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- ✓ Intenter au nom du syndicat des actions en justice ou le défendre dans les actions intentées contre lui :
    - Dans le cadre de la réalisation de tous travaux d'investissements effectués pour son compte ou pour le compte des collectivités adhérentes,
    - Pour l'exécution ou à l'occasion de tous contrats de travaux, prestations ou fournitures,
    - Pour tous les autres cas où le bureau estimera une action nécessaire tant en demande qu'en défense.

Il sera rendu compte au Bureau et au Comité syndical.

❖ <u>Délégations au Bureau Syndical</u>

Comme précédemment, le Comité Syndical, sur proposition du Président, pourrait déléguer les missions suivantes au Bureau Syndical :

- ✓ Contrôle de la concession,
- ✓ Proposition au Comité Syndical des travaux liés à l'ensemble des activités du syndicat,
- ✓ Préparation du travail pour le Comité Syndical,
- ✓ Préparation des marchés du syndicat,
- ✓ Valider les décisions de la commission d'appel d'offres pour les marchés défini à l'article 28 du CMP, c'est-à-dire ceux ne nécessitant pas de procédures formalisées,
- ✓ Examens et approbations des conventions devant intervenir avec les collectivités membres
- ✓ Gestion du personnel du SIEM.

Comme pour les délégations du Président, il sera rendu compte au Comité Syndical des décisions prises par le Bureau Syndical.

❖ <u>Mise en place de commission</u>

Nous avions également proposé de mettre en place plusieurs commissions en lien avec nos activités.

Celles-ci pourraient être les suivantes :

- ✓ Commission contrôle/cahier des charges de concession
- ✓ Commission suivi travaux
- ✓ Commission aménagement numérique
- ✓ Commission budget

Les membres de ces différentes commissions pourraient être :

Commission contrôle/cahier des charges de concession
M. CORBEAUX/M. DESAUTELS/M. BOITEUX

Commission suivi travaux
M. HANOT/M. PERDREAU/M. MAIZIERES/M. CORBEAUX

Commission Aménagement Numérique
Mme PAILLARD/M. MOURRA/Mme BEAUVAIS/M. KERHARO
M. LEROY/M. GUICHON

Commission budget
M. DESAUTELS/Mme PAILLARD/M. CORBEAUX/M. MOURRA

Le Comité Syndical est d'accord pour déléguer au Président et au Bureau les missions ainsi que la mise en place des commissions énumérées ci-dessus.

➢ *Groupement d'achats*

Suite à la suppression progressive des Tarifs Règlementés de Vente (TRV) de gaz pour les sites professionnels et les bâtiments publics prévue par la loi de consommation adoptée le 13 février 2014, nous avons adressé un courrier à l'ensemble des Communes, Communautés de Communes et Organismes de la Marne (Préfecture, Sous-Préfectures, Conseil Général, Conseil Régional) **desservis par le réseau de distribution publique de gaz**.

Notre objectif était de recenser les Collectivités qui seraient intéressées par un groupement de commandes d'achat de gaz naturel coordonné par le SIEM. Étant soumis au Code des Marchés Publics, les Organismes Publics sont tenus de mettre en concurrence les fournisseurs d'énergies afin d'obtenir un nouveau contrat de fourniture en offre de marché. Cette procédure a pour avantages de réduire la facture de gaz des Collectivités, de mutualiser les coûts de l'appel d'offres et de profiter de l'expérience technique du Syndicat. Chaque membre du groupement conserve la gestion et l'exécution de son/ses contrat(s).

A l'heure actuelle, 20 collectivités souhaitent participer à ce groupement d'achat :

Les Communes de :

- Avize
- Bétheny
- Bouzy
- Conflans-sur-Seine
- Cumières
- Fagnières
- Fère-Champenoise
- Frignicourt
- Ludes
- Marcilly-sur-Seine
- Moussy
- Oger
- Saint Just-Sauvage
- Sarry
- Taissy
- Vertus

Les Communautés de Communes de :

- Anglure
- De la Vallée de la Suippe

Pour un total de **78 sites** et une **consommation annuelle de 2 003 150 MWh**.

Au vu de l'engouement croissant des collectivités pour une mise en commun de nos moyens, il serait intéressant de démarrer la procédure de lancement de ce groupement de commandes afin de répondre au besoin des Collectivités marnaises.

Compte tenu des délais assez restreints pour la mise en place de ce groupement, il convient d'ores et déjà d'élire une Commission d'Appel d'Offres (CAO). 2 possibilités s'offrent à vous :

- Choisir la CAO du Syndicat ;
- Ou constituer une CAO ayant pour membre un représentant de chacun des adhérents du groupement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, est d'accord pour la création de ce groupement d'achat et choisi la CAO du syndicat pour ce groupement.

Programmation de travaux

Programmation Complémentaire

Comme chaque année, des opérations ont été décalées ou abandonnées et il est donc possible de prendre en considération de nouveaux travaux.

Il vous est donc proposé les opérations ci-dessous :

AVENAY - Renforcement poste "St joseph"

COUPEVILLE – Effacement rue de l'Eglise
LA VEUVE - Effacement rue des Vergers
LA VEUVE - Effacement rue de la Madeleine
OGER – Effacement de réseau rues des Gloriettes, 4 Vents et St Vincent
REIMS – Effacement de réseau rue Lesage

BAGNEUX - Effacement fils nus faible section Rue Basse et Gratigny

Programme FACE

Pour l'année 2013, vu les dotations du FACE les opérations pouvant être retenues à ce programme sont les suivantes :

FACE - Programmation 2014
Sous programme Renforcement (AB)

Dotation FACE 2014 : **444 000 €**
Montant de la dépense subventionnable : **555 000 €**

LISTE PRINCIPALE

Commune	Désignation des travaux	Montant prévisionnel
BERRU	Rue de Reims	165 000 €
MERFY	Rue de Pouillon	54 000 €
ST ETIENNE SUR SUIPPE	Rue d'Auménancourt	128 000 €
SEPT SAULX	Rue de l'église	72 000 €
VILLERS SOUS CHATILLON	Rue de Tincourt	112 000 €
MAREUIL LE PORT	Poste "Tirvet""	15 000 €
BOULT SUR SUIPPE	Poste "Mairie"	11 000 €
		557 000 €

LISTE COMPLEMENTAIRE

Commune	Désignation des travaux	Montant prévisionnel
LES ESSARTS LES SEZANNE	Poste "la Godine"	39 000 €
		39 000 €

FACE - Programmation 2014
Sous programme Extension

Dotation FACE 2014 : **111 000 €**
Montant de la dépense subventionnable : **138 750 €**

LISTE PRINCIPALE

Commune	Désignation des travaux	Montant prévisionnel
ALLIANCELLES	Postes "les Auches"	145 000 €
AVENAY VAL D'OR	Poste "St Joseph"	12 000 €
		157 000 €

FACE - Programmation 2014
Sous programme Effacement (C)

Dotation FACE 2014 : **813 000 €**
Montant de la dépense subventionnable : **1 016 250 €**

LISTE PRINCIPALE

Commune	Désignation des travaux	Montant prévisionnel
ANGLURE	Rue de la brêche	23 000 €
BISSEUIL	Rues de l'école et des crouys	148 000 €
BREUVERY SUR COOLE	Rue des hauts	54 000 €
CORMICY	Rue du mont d'or	30 000 €
CORMICY	Rue Herbillon	48 000 €
COURCEMAIN	Rue de l'église	40 000 €
COURCEMAIN	Rue du lavoir	42 000 €
FONTAINE SUR AY	Rue des limons	38 000 €
FONTAINE SUR AY	Rue du Montcetz	30 000 €
LAVAL SUR TOURBE	RD 66	137 000 €
MOSLINS	Rue Jean Gallas	74 000 €
PEAS	RD 339	74 000 €
SAINT IMOGES	Rue d'Epernay	160 000 €
VAL DE VESLE	Rue jeanne d'Arc	42 000 €
VENTEUIL	Rue de la source	40 000 €
VENTEUIL	Rue des crayères	55 000 €
		1 035 000 €

LISTE COMPLEMENTAIRE

Commune	Désignation des travaux	Montant prévisionnel
SOMME YEVRE	Rue des damonts	33 000 €
CAUREL	Rue Gayat	60 000 €
CONGY	Rue du moulin	95 000 €
VILLERS AUX BOIS	Rue des coulons	40 000 €
		228 000 €

FACE - Programmation 2014
Sous programme Fils nus (S)

Dotation FACE 2014 : **185 000 €**
Montant de la dépense subventionnable : **231 250 €**

LISTE PRINCIPALE

Commune	Désignation des travaux	Montant prévisionnel
MAREUIL EN BRIE	Rue Beauregard	105 000 €
ESCLAVOLLES LUREY	Rue de Bourgogne et rue Basse	55 000 €
LES RIVIERES HENRUELLES	Rue d'Henruelles	53 000 €
HAUTVILLERS	Ruelle Lecaillon	27 000 €
		240 000 €

LISTE COMPLEMENTAIRE

Commune	Désignation des travaux	Montant prévisionnel
CHAMPVOISY	Ste Anne et Hutennerie	40 000 €
COOLUS	Grande rue	45 000 €
		85000 €

FACE - Programmation 2014
Sous programme Fils nus faible section (S1)

Dotation FACE 2014 : **66 000 €**
Montant de la dépense subventionnable : **82 500 €**

LISTE PRINCIPALE

Commune	Désignation des travaux	Montant prévisionnel
BAGNEUX	Rues basses et de Gratigny	66 000 €
MARSANGIS	Rues neuve et du levant	18 000 €
		84 000 €

L'ensemble des opérations précitées avaient été retenues et financées au budget 2014 du SIEM. Le Comité après délibération approuve à l'unanimité la programmation FACE pour l'année 2014.

Extensions de réseaux

Lors du bureau syndical du 29 avril 2011, celui-ci a donné pouvoir au Président pour la pleine signature des délibérations relatives à ces mêmes extensions.

Voici la liste des opérations prises en considération :

AVIZE	Extension allée Jules Lucotte
ALLIANCELLES	Extension rue du Chanois
CORMICY	Extension lotissement "Les Valognes"
COURCELLES SAPICOURT	Extension rue Laurent Laire
COURTAGNON	Extension rue de l'Eglise
ESCLAVOLLES LUREY	Extension CR dit des Hauts
ETOGES	Extension tarif jaune à la Ferme des Bâtis
HEUTREGIVILLE	Extension lot "Le Champ la Vigne"
MAISONS EN CHAMPAGNE	Extension ruelle des Américains
RECY	Extension ZA Chantereine
RIEUX	Extension CE n°22

ROSNAY	Extension rue du Moulin à Vent pour M. FERRI
SACY	Extension rue des Puits pour deux tarifs jaunes
ST CHERON	Extension BT grande rue
ST ETIENNE SUR SUIPPE	Extension lot 7 parcelles
SERZY ET PRIN	Extension domaine de Prin pour un tarif jaune

Le Comité Syndical valide la liste des extensions ci-dessus.

Personnel

Depuis le 1er Novembre 2013, Madame Cécile KAZZIHA, Ingénieur en Chef de classe normale, est en position de détachement.

Celui-ci arrivera à son terme le 31 Octobre. Il convient, à cet effet, de demander l'avis de la CAP du Centre de Gestion pour procéder au renouvellement de ce détachement.

Le Comité Syndical accepte de demander l'avis de la CAP pour procéder au renouvellement du détachement de Madame Cécile KAZZIHA.

Questions Diverses

Cécile KAZZIHA fait le point sur l'aménagement numérique et présente le planning des rencontres prévues avec les EPCI.

Des réunions avec 3 EPCI ont déjà eu lieu, à SEZANNE, PONTFAVERGER et DORMANS.

Des contacts ont été pris pour organiser d'autres réunions d'environ 1h 30.

Cécile KAZZIHA propose une réunion courant juillet avec la nouvelle commission créé.

Un mail sera envoyé aux membres de la commission aménagement numérique.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la réunion à 12h00.

Le Président du Syndicat

P. DESAUTELS